RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DÉPARTEMENT ARDÈCHE

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE GROSPIERRES

Nombre de membres

Séance du Mardi 23 juillet 2024

Afférents Qui ont pris au CM en exercice part à la

ce partàla

délibération

8 + 1 procuration

Deux mille vingt quatre

Date de la Convocation

13

Et le vingt-trois juillet à 11h30. Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement

18 juillet 2024

convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de ses séances,

sous la présidence de Mme Denise GARCIA

Date d'affichage

18 juillet 2024

Présents : ABRINES André, BRUYENNE Muriel, BAGNIS Jean-Paul, CHAMPETIER Dominique,

De BOURNET Catherine, MARHIC Daniel, GARCIA Denise, HOFFMAN Françoise,

Absents excusés : ADAM Marc a donné procuration à GARCIA Denise

JAUZION Bruno, excusé

DEVERNAY Anne-Sophie, excusée

VIALLE Romain, excusé BONNAURE Martin, excusé

Secrétaire de séance : Françoise HOFFMAN

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

1- Création d'un poste d'agent contractuel dans le cadre du dispositif, Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE), Parcours emploi compétences

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements. La prise en charge de l'Etat est de 60 %.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Après discussion, le conseil municipal,

- Autorise Mme le Maire à créer un poste d'agent contractuel à compter du 1^{er} septembre 2024 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences» pour une durée de 10 mois à 30 h hebdomadaires.
- Précise que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée de 10 mois.

POUR: unanimité

2- Occupation temporaire du domaine public et privé de la commune Place de la gare

Mme le maire rappelle la délibération N°020072020 en date du 24 juillet 2020 concernant l'occupation temporaire du domaine public et privé de la commune situé place de la gare afin d'y organiser le vide grenier hebdomadaire par l'association bonne action 07 N° siret 498 706 001 00019.

Ces animations se déroulent tous les dimanches matins de 6h à 14h toute l'année Après discussion,

Le Conseil municipal autorise l'occupation du domaine public et privé de la commune, place de la Gare par l'association Bonne Action 07 pour un montant annuel de 500 €.

POUR: Unanimité

3- Décision modificative budgétaire N°2

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article	Montant
165 (16) : Dépôts et cautionnements	380,00		0
2131 - 12 : Bâtiments publics	-380,00		0
	0,00		0
Total Dépenses	0,00	Total recettes	0.00

POUR: Unanimité

Le Maire:

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception et/ou sa notification Fait et délibéré 23 juillet 2024 Le Maire, Denise GARCIA MAIRIE DE GROSPIERRES 07120 161.04.75.39.67.17 (2007.75.39.09.41

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DÉPARTEMENT ARDÈCHE

Nombre de membres

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GROSPIERRES

Séance du Mardi 23 juillet 2024

Afférents Qui ont pris au CM en exercice part à la

délibération

8 + 1 procuration

Deux mille vingt quatre

Et le vingt-trois juillet

Date de la Convocation

13

à 11h30. Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement

convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de ses séances,

sous la présidence de Mme Denise GARCIA

Date d'affichage

18 juillet 2024

18 juillet 2024

15

Présents : ABRINES André, BRUYENNE Muriel, BAGNIS Jean-Paul, CHAMPETIER Dominique,

De BOURNET Catherine, MARHIC Daniel, GARCIA Denise, HOFFMAN Françoise,

Absents excusés : ADAM Marc a donné procuration à GARCIA Denise

JAUZION Bruno, excusé

DEVERNAY Anne-Sophie, excusée

VIALLE Romain, excusé BONNAURE Martin, excusé

Secrétaire de séance : Françoise HOFFMAN

DBJET DE LA DÉLIBÉRATION:

4- Approbation de la décision de la commission communale d'Action sociale pour les fêtes de fin d'année

La commission d'action sociale s'est réunie le 22 juillet 2024 et a arrêté les décisions suivantes :

- Date du repas des aînés : Samedi 14 décembre 2024 à midi
- Menu : prix maximum 30 € fourni par le traiteur « Au Gourmet »
- Repas offert aux personnes née avant le 01/01/1959
- Le repas sera animé par Mélody Swing
- Le colis est accessible aux personnes nées avant le 1er janvier 1953 et n'ayant pas participé au repas - Apéritifs et vins offerts par la commune
- Pour les conjoints non ayant droits, un paiement de 30 € pour le repas sera demandé
- Colis maxi 30 € duo et 20 € maxi colis individuel
- Colis pour les personnes hospitalisées maxi 20 €
- Cadeau offert aux enfants du personnel âgés de moins de 12 ans

Le conseil municipal décide de valider les décisions de la commission d'action sociale

POUR: unanimité

Questions diverses et informations

1- A la demande du président de l'association Qualité de Vie et Fibernature à Grospierres et sous sa responsabilité, des interventions de 2 services civiques pour information aux visiteurs du site de la Font vive se feront durant la période estivale.

Le Maire:

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un déloi

